



MEESCHAERT AMILTON

ASSET MANAGEMENT

Dialogue actionnarial lié aux enjeux environnementaux

Aurélie Baudhuin – Directrice de la Recherche ISR

Mercredi 1^{er} juin 2022 – Atelier AEFR



Présentation

- Parmi les principales sociétés de gestion indépendantes en France avec **4 Mds€** d'actifs sous gestion
- Filiale du **Groupe LFPI**, un des principaux gestionnaires d'actifs multi-stratégies en Europe avec près de 16 Mds€ d'actifs sous gestion et près de 300 collaborateurs répartis dans 7 bureaux en Europe
- Organisation structurée avec **50 collaborateurs** dont 24 gérants et analystes
- Expertises reconnues en **gestion actions** : **1^{ère} place de l'Alpha League Table 2022** sur 311 sociétés de gestion en France
- Base d'investisseurs diversifiée : institutionnels, CGP, Associations/Fondations, sociétés de gestion, gestion privée
- Gamme vitrine de 21 fonds ouverts couvrant les principales classes d'actifs
- Plus de **70 solutions dédiées** sous différents formats :
 - fonds sur-mesure
 - fonds de partage
 - fonds dédiés
 - mandats dédiés



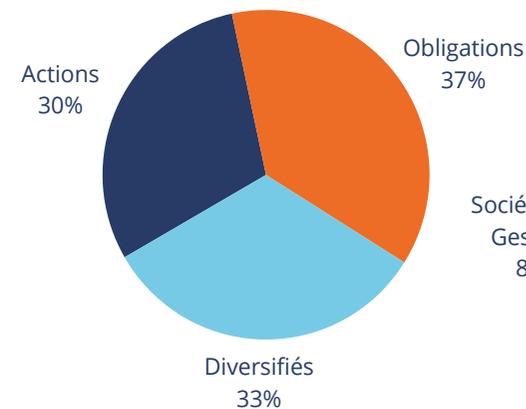
Pionnier de la gestion ISR en France

- Equipe dédiée à la recherche ISR composée de 4 analystes
- Précurseur de la gestion ISR : création en 1983 du 1^{er} fonds français ISR, Nouvelle Stratégie 50
- 36 fonds appliquant une méthodologie ISR
- 12 fonds ouverts alliant ISR et partage

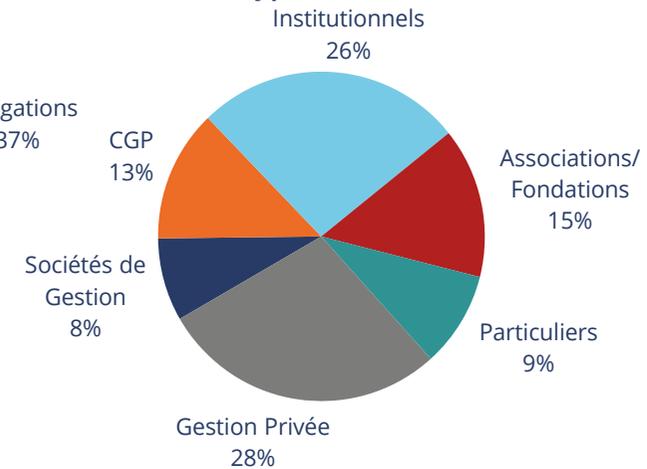


Actifs sous gestion

Par types de gestion



Par types de clients



Données arrêtées au 29/04/2022 | Source : Meeschaert Amilton AM

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures

L'ISR dans l'ADN du groupe

PIONNIER SUR L'ISR DEPUIS PRÈS DE 40 ANS



Pionnier dans la gestion éthique et ISR

Développement et approfondissement de nouvelles pratiques ISR, dans un souci de constante innovation, depuis près de 40 ans

Une équipe dédiée à l'analyse ISR indépendante et composée de 4 personnes

Des analyses réalisées en interne, de manière qualitative, à partir :

- des données des agences de notations sociales (*Sustainalytics, Ethifinance, ISS-Oekom*)
- des publications des entreprises
- des échanges avec leurs dirigeants
- des sources externes (rapports d'ONG)

Expertises reconnues



Lancement en 1983 du 1er fonds ISR français Nouvelle Stratégie 50



8 fonds ayant le label ISR public : MAM Transition Durable Actions, MAM Human Values, Nouvelle Stratégie 50, Amilton Premium Europe...



MAM Impact Green Bonds labellisé Greenfin, label qui garantit la qualité verte des fonds



MAM Human Values labellisé LUXFLAG ESG délivré aux fonds répondant à des critères spécifiques en matière d'ESG



Ethique et Partage-CCFD labellisé Finansol, label de la finance solidaire

Participation aux commissions de Place et aux groupes de travail spécialisés, pour faire évoluer les pratiques en matière d'ISR

Signatory of:



Signataire des PRI depuis 2009



Membre du FIR



Membre fondateur du réseau européen d'engagement actionnarial Shareholders for Change



Signataire du Carbon Disclosure Project

Un dialogue qui s'inscrit dans une politique d'engagement actionnarial



Engagement actionnarial

- ✓ Principe: « processus utilisé par les investisseurs pour influencer la prise de décision des entreprises dont ils sont actionnaires » (source: Novethic)

- ✓ Enjeux:
 - Application des politiques ESG
 - Prise en compte du risque des actifs échoués, ou « stranded assets »
 - Intégration de la notion d' « impact »
 - Respect des nouvelles demandes réglementaires

Une incitation réglementaire croissante



Principales étapes

- ✓ **Loi Transition Energétique pour une croissance verte (2015) – Article 173 - VI :**
Présentation de la démarche générale en matière de politique d'investissement :
 1. Description des critères ESG pris en compte
 2. Informations utilisées dans l'analyse
 3. Méthodologie et résultats de cette analyse
 4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et sociétés de gestion de portefeuille, à travers la présentation des politiques d'engagement menées et des politiques de vote.
- ✓ **Loi Energie Climat (2019) – Article 29 :**
Stratégie d'engagement, pilier fondamental dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité au sein des politiques d'investissement.

Guide pédagogique – Décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat:

▪ Contenu de l'information à publier	
Démarche générale de l'entité	Politique et stratégie d'investissement , liste des produits « durables » et pourcentage des encours totaux, adhésion de l'investisseur à une charte, un label...
Moyens internes pour contribuer à la transition	Ressources financières, techniques et humaines dédiées à l'ESG, actions de renforcement des capacités internes...
Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière	Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance , inclusion des facteurs ESG dans les politiques de rémunération, intégration dans le règlement interne du conseil d'administration...
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des gérants	Stratégie d'engagement et politique de vote , et leur bilan de mise en œuvre (ex. part des entreprises en portefeuille couvertes, actions de suivi, dépôts et votes en AG de résolutions, décisions prises en matière d'investissement...).
Investissements « durables » et investissement dans les fossiles	Part des encours « durables » (alignés sur la Taxonomie européenne) et des encours dans des entreprises actives dans les énergies fossiles .
Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	Fixation d' objectifs quantitatifs et détails méthodologiques associés. En particulier, l'investisseur doit se fixer un objectif quantitatif à horizon 2030 (puis tous les 5 ans jusqu'en 2050), comprenant l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, et l'exprimer par une mesure de l'augmentation de température implicite (« mon portefeuille contribue à une augmentation de T° de l'ordre de 0,5°C ») ou un volume d'émissions de gaz à effet de serre.

Les différents leviers de l'engagement



Des outils complémentaires

1. Engager un dialogue

- Rencontre de l'entreprise ou envoi d'un courrier
- Mise en place d'un processus de monitoring et de reporting, dans le cadre d'un échange engagé sur le long terme

2. Poser une question lors de l'assemblée générale de l'entreprise

- Question orale
- Question écrite

3. Déposer une résolution à l'ordre du jour de l'AG

➤ Réfléchir à la meilleure option, en amont du lancement de toute nouvelle initiative d'engagement.

Des réseaux de dialogue et d'engagement



Au niveau français, européen et international

- ✓ Plateforme d'engagement du Forum pour l'Investissement Responsable
- ✓ Shareholders for Change
- ✓ Climate Action 100+
- ✓ Net Zero Asset Owner Alliance
- ✓ Investor Initiative for Responsible Care

Cas concret: dialogue en cours au sein de Shareholders for Change



Les métaux rares

Mai 2019: publication d'une première étude identifiant les enjeux écologiques, humains et économiques dans les chaînes d'approvisionnement en métaux rares

Mi-2019-mi 2021, première phase de dialogue avec des entreprises des secteurs de la chimie, de l'automobile et des énergies renouvelables: questions liées à la traçabilité.

Fin 2021, évaluation des réponses apportées lors de cette première étape d'engagement

2022, lancement de la deuxième phase de dialogue: questions définies en fonction des bonnes pratiques identifiées (recyclage, économie circulaire...)





Communication à caractère promotionnel

Cette communication, à caractère promotionnel, vous est fournie à titre purement informatif. Elle ne constitue pas une recommandation personnalisée. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque commercialisateur, distributeur ou conseil. Meeschaert Asset Management attire l'attention des investisseurs sur le fait que tout investissement comporte des risques et rappelle que, préalablement, à tout investissement, il est nécessaire de se rapprocher de son conseil pour évaluer et s'assurer de l'adéquation du produit ou du service en fonction de sa situation, de son profil et de ses objectifs.

Tout investissement doit se faire sur la base du prospectus complet en vigueur. Ce document n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Meeschaert Asset Management n'est pas soumise avant la diffusion de ce document à l'interdiction d'effectuer des transactions sur les instruments financiers qui y sont mentionnés.

Opinions et estimations

Les opinions et estimations données dans ce document constituent notre jugement et sont susceptibles de changer sans préavis, de même que les éventuelles assertions quant aux tendances des marchés financiers, qui sont fondées sur les conditions actuelles de ces marchés. Nous pensons que l'information fournie dans ces pages est fiable, mais elle ne doit pas être considérée comme exhaustive. Les données, graphiques ou extraits ont été calculés ou effectués sur la base d'informations publiques qui n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante de notre part. Votre attention est appelée sur le fait que toute prévision a ses propres limites et que par conséquent aucun engagement n'est pris par Meeschaert Asset Management quant à la réalisation de ces prévisions.

Performances passées

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Les rendements et les valeurs principales des investissements dans l'un quelconque des OPC éventuellement mentionnés peuvent fluctuer, à la hausse comme à la baisse et donc augmenter ou diminuer leurs valeurs liquidatives.

Garantie – protection

Les OPC gérés par Meeschaert Asset Management présentent un risque de perte en capital. Les références à des objectifs de performance absolue, de décorrélation ou d'affranchissement des marchés d'actions, d'approche patrimoniale ou prudente ne doivent pas être comprises comme offrant une garantie ou protection du capital investi.

Confidentialité

Ce document est strictement confidentiel et établi à l'intention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation ou diffusion non autorisée, de tout ou partie et de quelque manière que ce soit, est interdite et passible de sanction. Meeschaert Asset Management décline toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet.

Meeschaert Asset Management
SGP Agrément AMF N° GP-040-00025
Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75015 Paris
Tel. 01 53 40 20 20
www.meeschaert-amilton.com